

Rapport d'essais / Test report N° ME 21-0345-0902_V1

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. *The reproduction of this test report is only authorized in its integral form.*

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 – Référence / *Reference* : /
Champs sur Marne, le 19/11/2021 **METTA LLC UFA**
Derevenskaya Pereprava, 17B
450019 UFA
FEDERATION DE RUSSIE

Ce document comporte 12 pages de rapport d'essais et 2 annexes
This document includes 12 test report pages and 2 annexes

RAPPORT D'ESSAIS / TEST REPORT N° ME 21-0345-0902_V1

Fauteuil à roulette - NFEN12520

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 – Référence / *Reference* : /

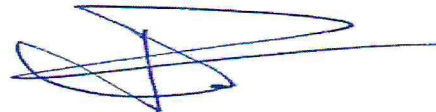
Technicien d'essai

BENCHEIKH Larbi



Responsable technique Compétence Tables, Sièges
et Rangement

DAREES Martin



Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essais ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document. Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'envoi du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés.

Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente. L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

Seule la version en langue française fait foi.

The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document.

The samples tested may be reclaimed by the Company which requested the tests within a 2-month period from the date of dispatch of the test report. After this period, the Company will no longer be allowed to reclaim the samples.

Any communication of the FCBA test results is subject to the terms of Article 14 of the FCBA General Terms and Conditions of Sales.

The COFRAC accreditation attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation.

The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) acknowledging the equivalence of the test or analysis reports.

The French version of this report shall prevail.

Siège social

10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois – Construction, Ameublement

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /



Descriptif :

Fauteuil de bureau avec vérin à pompe et manette sous l'assise de réglage hauteur. Pied étoile à 5 branches avec 5 roulettes.

Dimensions hors-tout.

Largeur : 71 cm. Profondeur : 70 cm. Hauteur : de 123 à 133 cm.

Assise : Largeur: 520 mm, Profondeur: 470 mm, Hauteur position haute : 620 mm.

Dossier : Largeur maxi : 510 mm, Hauteur: 800 mm.

Piètement : Etoile 5 branches en structure plastique Ø 700 mm.

5 Roulettes plastique Ø 60 mm, largeur 54 mm.

1 vérin central en acier Ø 28 mm avec cylindre acier Ø 50 mm.

1 manette sous l'assise de réglage en hauteur.

Accotoirs : largeur 80 mm, profondeur 440 mm.

Masse totale du produit : 21 kg.

Echantillonnage fait par le demandeur / *Sampling carried out by the applicant* Complété selon le descriptif fait par le demandeur / *Completed according to the description provided by the client*

Observations / *Remarks* :

Essais complets et analyse produit suivant devis AMB 21-0634-MD.

Full tests and product analysis according to quotation AMB 21-0634-MD.

Date réception échantillon / *Date of sample receipt* : 20/09/2021

Date de début des essais / *Start date of the test* : 19/10/2021

Echantillonnage fait par le demandeur / *Sampling carried out by the applicant*

Dérogation-Ecart / *Test exception - Difference* :

Les conditions ambiantes spécifiées ont été respectées ; dans le cas contraire, les écarts sont mentionnés sur

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

l'essai concerné.

The specified atmospheric conditions have been met; otherwise, the differences are mentioned in the test concerned.

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

Synthèse des résultats / *Summary of results*

Méthodes d'essais / *Tests methods* :

NF EN 12520 : 2016 MOBILIER DOMESTIQUE - SIEGES NF EN 1728 : 2012 MEUBLES A USAGE DOMESTIQUE - SIEGES - Méthodes d'essai pour la détermination de la résistance et de la durabilité de la structure NF EN 1022 : 2018 MOBILIER DOMESTIQUE - SIEGES - Détermination de la stabilité

EN 12520 : 2016 DOMESTIC FURNITURE - SEATING - mechanical and structural safety requirements EN 1728 : 2012 DOMESTIC FURNITURE - SEATING - Test methods for the determination of strength and durability EN 1022 : 2018 DOMESTIC FURNITURE - SEATING - determination of stability

Essais / <i>Tests</i>	Résultats / <i>Results</i>
(S100) Critères de sécurité vis à vis de l'utilisateur - NF EN 12520 - 5 <i>(S100) Safety requirements to the user - EN12520 - 5</i>	Satisfaisant (Pass)
(S510) Essai de charge statique sur assise et dossier - NF EN 12520 - §5.4.1.1 <i>(S510) Seat and back static load test - NF EN 12520 - §5.4.1.1</i>	Satisfaisant (Pass)
(S420) Essai de charge statique du bord avant de l'assise - NF EN 12520 - §5.4.1.2 <i>(S420) Seat front edge static load test - NF EN 12520 - §5.4.1.2</i>	Satisfaisant (Pass)
(S73) Essai de charge statique latérale des accotoirs - NF EN 12520 - §5.4.1.4 <i>(S73) Arm and wing sideways static load test - NF EN 12520 - §5.4.1.4</i>	Satisfaisant (Pass)
(S74) Essai de charge statique des accotoirs sous l'action d'une force verticale (vers le bas) - NF EN 12520 - 5.4.1.5 <i>(S74) Arm downwards static load test - NF EN 12520 - 5.4.1.5</i>	Satisfaisant (Pass)
(S513) Essai de fatigue combinées sur assise et dossier - NF EN 12520 - §5.4.1.6 <i>(S513) Seat and back fatigue test - NF EN 12520 - §5.4.1.6</i>	Satisfaisant (Pass)
(S461) Essai de poussées cycliques à l'avant de l'assise - NF EN 12520 - §5.4.1.7 <i>(S461) Seat front edge fatigue test - NF EN 12520 - §5.4.1.7</i>	Satisfaisant (Pass)
(S71) Essai de fatigue des accotoirs - NF EN 12520 - §5.4.1.8 <i>(S71) Armrests fatigue test - NF EN 12520 - §5.4.1.8</i>	Satisfaisant (Pass)
(S61) Essai de rigidité du piètement dans le sens profondeur - NF EN 12520 - §5.4.1.9 <i>(S61) Leg forward static load test - NF EN 12520 - §5.4.1.9</i>	Satisfaisant (Pass)
(S62) Essai de rigidité du piètement dans le sens latéral - NF 12520 - §5.4.1.10 <i>(S62) Leg sideway static load test - NF 12520 - §5.4.1.10</i>	Satisfaisant (Pass)
(S434) Essai de chocs sur assise - NF EN 12520 - §5.4.1.11 <i>(S434) Seat impact test - NF EN 12520 - §5.4.1.11</i>	Satisfaisant (Pass)
(S991) Essai de chute vers l'arrière - NF EN 12520 - §5.4.1.12 <i>(S991) Backward fall test - NF EN 12520 - §5.4.1.12</i>	Non applicable (Not applicable)
(S58) Essai d'impact au sommet du dossier - NF EN 12520 - §5.4.1.13 <i>(S58) Back impact test - NF EN 12520 - §5.4.1.13</i>	Satisfaisant (Pass)
(S32) Essai de renversement vers l'avant - NF EN 1022 - 7.3.1 <i>(S32) Forward reversal test - NF EN 1022 - 7.3.1</i>	Satisfaisant (Pass)
(S31) Essai de stabilité des coins - NF EN 1022-7.3.3 <i>(S31) Corner stability test- NF EN 1022-7.3.3</i>	Satisfaisant (Pass)
(S33) Essai du stabilité latéral sièges avec accotoirs - NFEN 1022- 7.3.5.2	Satisfaisant (Pass)

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

(S33) <i>Stability test lateral seats with armrests - NFEN 1022- 7.3.5.2</i>	
(S31) Essai de stabilité vers l'arrière - NF EN 1022 - 7.3.6 <i>(S31) Rear stability test - NF EN 1022 - 7.3.6</i>	Satisfaisant (Pass)
(S317) Essai de stabilité pour siège sans repose jambes- NF EN 1022-7.4.4 <i>(S317) Seating without leg rest stability test - NF EN 1022-7.4.4</i>	Satisfaisant (Pass)
(M104) Analyse notice - NFEN 12520 - §6 <i>(M104) instruction notice analysis - EN 12520 - §6</i>	Satisfaisant (Pass)

« Sauf mentions particulières ci-après, pour déclarer la conformité aux exigences, il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat »

To declare that a sample complies / does not comply with the specification of the test method, it was not taken into account the uncertainty of measurement»

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

RESULTAT(S) D'ESSAI / *TEST RESULTS*

(S100) Critères de sécurité vis à vis de l'utilisateur - NF EN 12520 - 5
(S100) *Safety requirements to the user - EN12520 - 5*

		Résultat
Arêtes,angles,coins agressifs/ <i>sharp edges and corners</i>	<i>o/n</i>	Non
Risque coincement/ <i>risk of pinching</i>	<i>o/n</i>	Non
Risque pincement/ <i>risk of squeezing</i>	<i>o/n</i>	Non
Risque coupure/ <i>risk of cutting</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de risque de coincement ou de pincement. Les arêtes sont globalement adoucies. / No risk of pinching and squeezing. The edges are overall rounded

Date de début d'essai / Initial test date : 18/11/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 18/11/2021

(S510) Essai de charge statique sur assise et dossier - NF EN 12520 - §5.4.1.1
(S510) *Seat and back static load test - NF EN 12520 - §5.4.1.1*

		Résultat
Dégradation/ <i>failure</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de dégradation apparente pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur. / No apparent damage being able to harm the safety of the user

Date de début d'essai / Initial test date : 19/10/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 19/10/2021

(S420) Essai de charge statique du bord avant de l'assise - NF EN 12520 - §5.4.1.2
(S420) *Seat front edge static load test - NF EN 12520 - §5.4.1.2*

		Résultat
Dégradation/ <i>failure</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de dégradation apparente pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur. / No apparent damage being able to harm the safety of the user

Date de début d'essai / Initial test date : 19/10/2021

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

Date de fin d'essai / Final test date : 19/10/2021

(S73) Essai de charge statique latérale des accotoirs - NF EN 12520 -§5.4.1.4
(S73) *Arm and wing sideways static load test - NF EN 12520 -§5.4.1.4*

		Résultat
Dégradation/ <i>failure</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de dégradation apparente pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur. / No apparent damage being able to harm the safety of the user

Date de début d'essai / Initial test date : 19/10/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 19/10/2021

(S74) Essai de charge statique des accotoirs sous l'action d'une force verticale (vers le bas) - NF EN 12520 - 5.4.1.5
(S74) *Arm downwards static load test - NF EN 12520 - 5.4.1.5*

		Résultat
Dégradation/ <i>failure</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de dégradation apparente pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur. / No apparent damage being able to harm the safety of the user

Date de début d'essai / Initial test date : 19/10/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 19/10/2021

(S513) Essai de fatigue combinées sur assise et dossier - NF EN 12520 -§5.4.1.6
(S513) *Seat and back fatigue test - NF EN 12520 -§5.4.1.6*

		Résultat
Dégradation/ <i>failure</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de dégradation apparente pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur. / No apparent damage being able to harm the safety of the user

Date de début d'essai / Initial test date : 19/10/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 26/10/2021

(S461) Essai de poussées cycliques à l'avant de l'assise - NF EN 12520 -§5.4.1.7
(S461) *Seat front edge fatigue test - NF EN 12520 -§5.4.1.7*

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

		Résultat
Dégradation/ <i>failure</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de dégradation apparente pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur. / No apparent damage being able to harm the safety of the user

Date de début d'essai / Initial test date : 26/10/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 29/10/2021

(S71) Essai de fatigue des accotoirs - NF EN 12520 -§5.4.1.8

(S71) Armrests fatigue test - NF EN 12520 -§5.4.1.8

		Résultat
Dégradation/ <i>failure</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de dégradation apparente pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur. / No apparent damage being able to harm the safety of the user

Date de début d'essai / Initial test date : 29/10/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 08/11/2021

(S61) Essai de rigidité du piètement dans le sens profondeur - NF EN 12520 - §5.4.1.9

(S61) Leg forward static load test - NF EN 12520 - §5.4.1.9

		Résultat
Dégradation/ <i>failure</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de dégradation apparente pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur. / No apparent damage being able to harm the safety of the user

Date de début d'essai / Initial test date : 09/11/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 09/11/2021

(S62) Essai de rigidité du piètement dans le sens latéral - NF 12520 -§5.4.1.10

(S62) Leg sideway static load test - NF 12520 -§5.4.1.10

		Résultat
Dégradation/ <i>failure</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de dégradation apparente pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur. / No apparent damage being able to harm the safety of the user

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

Date de début d'essai / Initial test date : 09/11/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 09/11/2021

(S434) Essai de chocs sur assise - NF EN 12520 - §5.4.1.11

(S434) *Seat impact test - NF EN 12520 - §5.4.1.11*

		Résultat
Dégradation/ <i>failure</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de dégradation apparente pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur. / No apparent damage being able to harm the safety of the user

Date de début d'essai / Initial test date : 09/11/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 09/11/2021

(S991) Essai de chute vers l'arrière - NF EN 12520 - §5.4.1.12

(S991) *Backward fall test - NF EN 12520 - §5.4.1.12*

Commentaire / *Comment* :

Non applicable. Effort de renversement = 44 N (> 30 N).

Not applicable. Overturning load = 44 N (>30 N).

Date de début d'essai / Initial test date : 18/11/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 18/11/2021

(S58) Essai d'impact au sommet du dossier - NF EN 12520 - §5.4.1.13

(S58) *Back impact test - NF EN 12520 - §5.4.1.13*

		Résultat
Dégradation/ <i>failure</i>	<i>o/n</i>	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de dégradation apparente pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur. / No apparent damage being able to harm the safety of the user

Date de début d'essai / Initial test date : 18/11/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 18/11/2021

(S32) Essai de renversement vers l'avant - NF EN 1022 - 7.3.1

(S32) *Forward reversal test - NF EN 1022 - 7.3.1*

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

		Résultat
Soulèvement/ <i>lifting</i>	o/n	Non
Renversement/ <i>overturning</i>	o/n	Non
Effort renversement AV/ <i>forwards overturning force</i>	N	36 N

Commentaire / *Comment* :

Pas de renversement sous effort horizontal de 20 N.
Information: renversement sous effort horizontal de 36 N.
No overturning under a horizontal load of 20 N.
Information: overturning under a horizontal load of 36 N.
Essais réalisés suivant la Norme NF EN 1022 (2005 et 2018).
Date de début d'essai / Initial test date : 18/11/2021
Date de fin d'essai / Final test date : 18/11/2021

(S31) Essai de stabilité des coins - NF EN 1022-7.3.3
(S31) *Corner stability test- NF EN 1022-7.3.3*

		Résultat
Soulèvement/ <i>lifting</i>	o/n	Non
Renversement/ <i>overturning</i>	o/n	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de renversement du siège sous charge / No overturning of the seat under load
Date de début d'essai / Initial test date : 18/11/2021
Date de fin d'essai / Final test date : 18/11/2021

(S33) Essai de stabilité latérale sièges avec accotoirs - NFEN 1022- 7.3.5.2
(S33) *Stability test lateral seats with armrests - NFEN 1022- 7.3.5.2*

		Résultat
Soulèvement/ <i>lifting</i>	o/n	Non
Renversement / <i>overturning</i>	o/n	Non
Effort renversement latéral/ <i>sideways overturning force</i>	N	38 N

Commentaire / *Comment* :

Pas de renversement sous effort horizontal de 20 N.
Information: renversement sous effort horizontal de 38 N.
No overturning under a horizontal load of 20 N.
Information: overturning under a horizontal load of 38 N.
Essais réalisés suivant la Norme NF EN 1022 (2005 et 2018).
Date de début d'essai / Initial test date : 18/11/2021
Date de fin d'essai / Final test date : 18/11/2021

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

(S31) Essai de stabilité vers l'arrière - NF EN 1022 - 7.3.6

(S31) *Rear stability test - NF EN 1022 - 7.3.6*

		Résultat
Hauteur assise/ <i>seat height</i>	mm	545
Soulèvement/ <i>lifting</i>	o/n	Non
Renversement/ <i>overturning</i>	o/n	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de renversement du siège sous effort horizontal de 127 N.

Information: effort horizontal > 200 N.

No overturning of the seat under a horizontal load of 127 N.

Information: horizontal load > 200 N

Essais réalisés suivant la Norme NF EN 1022 (2005 et 2018)

Date de début d'essai / Initial test date : 18/11/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 18/11/2021

(S317) Essai de stabilité pour siège sans repose jambes- NF EN 1022-7.4.4

(S317) *Seating without leg rest stability test - NF EN 1022-7.4.4*

		Résultat
Soulèvement/ <i>lifting</i>	o/n	Non
Renversement/ <i>overturning</i>	o/n	Non

Commentaire / *Comment* :

Pas de renversement du siège sous charge / No overturning of the seat under load

Date de début d'essai / Initial test date : 18/11/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 18/11/2021

(M104) Analyse notice - NFEN 12520 - §6

(M104) *instruction notice analysis - EN 12520 - §6*

		Résultat
Notice de montage présente/ <i>assembly instructions available</i>	o/n	Oui
Notice conforme/ <i>compliance of the assembly instructions</i>	o/n	Oui

Commentaire / *Comment* :

En accord avec les exigences / Fulfill the requirements

Date de début d'essai / Initial test date : 18/11/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 18/11/2021

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

Fin des résultats

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

ANNEXE 1

Description des essais / *Test method description*

(S100) Critères de sécurité vis à vis de l'utilisateur - NF EN 12520 - 5 / (S100) Safety requirements to the user - EN12520 - 5

Toutes les parties du siège avec lesquelles l'utilisateur entre en contact doivent être conçues de manière à éviter toute blessure physique.

On doit vérifier que :

- Les arêtes du siège, du dossier et des accotoirs, qui sont en contact avec l'utilisateur lorsqu'il est assis sont arrondies ou chanfreinées. Toutes les autres arêtes accessibles lors de l'utilisation doivent être exemptes de bavures et/ou d'arêtes vives ;
- Les extrémités des éléments creux sont obturées ou recouvertes.

Les parties mobiles et réglables doivent être conçues de manière à éviter tout risque de blessure et de fonctionnement non intentionnel.

Aucune partie de la structure du siège ne doit pouvoir se désolidariser inopinément.

Toutes les parties qui sont lubrifiées doivent être conçues de manière à éviter tout risque de taches de graisse pour l'utilisateur dans le cadre d'un usage normal.

Points de cisaillement et de pincement lors de la mise en place et du pliage

À l'exception où les cas décrit dans les 2 paragraphes suivants s'appliquent, les points de cisaillement et de pincement, et uniquement liés au montage et au pliage (siège rabattable y compris), sont acceptables.

Les arêtes des parties mobiles les unes par rapport aux autres et susceptibles d'engendrer des points de cisaillement et de pincement doivent être chanfreinés ou arrondis.

Points de cisaillement et de pincement sous l'influence d'un mécanisme à accumulation d'énergie

À l'exception des sièges basculants, il ne doit pas avoir de points de cisaillement et de pincement créés par les parties du siège sous le mécanisme à accumulation d'énergie, par exemple des ressorts et des systèmes pneumatiques.

Points de cisaillement et de pincement en cours d'utilisation

Aucun point de cisaillement ou de pincement ne doit être engendré par les charges appliquées dans le cadre d'un usage normal défini dans la norme.

Aucun point de cisaillement ou de pincement ne doit être engendré par le poids de l'utilisateur dans le cadre d'actions et de mouvements normaux, par exemple lorsque celui-ci essaie de déplacer le siège en relevant l'assise ou en réglant le dossier.

(S510) Essai de charge statique sur assise et dossier - NF EN 12520 - §5.4.1.1 / (S510) Seat and back static load test - NF EN 12520 - §5.4.1.1

Le siège est en position normale d'utilisation pieds maintenus par des taquets pour éviter le glissement. Tous les dossiers ajustables doivent être réglés dans la position la plus défavorable.

Si le siège ne possède pas de dossier, l'essai est réalisé uniquement sur l'assise.

Si le nombre de places n'est pas clairement explicité, il convient de diviser la longueur totale du couvercle par 600mm et d'arrondir au nombre entier le plus proche. Pour les sièges possédant 2 places d'assises, l'essai est réalisé sur les 2 places simultanément.

Pour les sièges proposant au moins 3 places d'assise, tester simultanément 2 places d'assises adjacentes dans

Produit / *Sample* : **Fauteuil n°1** - Référence / *Reference* : /

la configuration la plus défavorable. Durant l'essai, on charge la ou les places d'assise non soumises à essai avec une charge de 75kg sur la position d'assise.

Les sièges avec une position de dossier fixe, et les sièges avec un système d'inclinaison qui ne peuvent pas être bloqués dans une position fixe, sont testés 10 fois. Les sièges équipés d'un système de balancement à ressort ou d'un mécanisme à bascule avec une tension ajustable, doivent être testés avec la tension ajustée à sa valeur maximale. Les sièges avec des systèmes d'inclinaison qui peuvent être réglé ou bloqué dans plusieurs positions doivent être testés 5 fois dans la position la plus redressée et 5 fois dans la position inclinée la plus défavorable.

On détermine l'angle d'inclinaison que fait le dossier par rapport à l'horizontale.

On applique une force d'assise (déterminée dans le Tableau 1 de la NF EN 1728 pour une force d'assise spécifiée de 1300N) vers le bas via un patin de charge d'assise sur la ou les place(s)d'assise déterminée(s). Pendant l'application de l'effort d'assise, on applique au dossier la force sur le dossier (déterminer dans le même tableau 1 pour en effort spécifié sur le dossier de 450N) via patin de charge dossier.

Si le siège a tendance à se soulever, on réduit l'effort sur le dossier, mais pas à moins de 410N. Si malgré tout le siège se soulève, on augmente la force d'assise jusqu'à ce que cette tendance cesse.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S420) Essai de charge statique du bord avant de l'assise - NF EN 12520 - §5.4.1.2 / (S420) Seat front edge static load test - NF EN 12520 - §5.4.1.2

Le siège est placé en position normale d'utilisation pieds maintenus par des taquets pour éviter le glissement. Tous les dossiers ajustables sont réglés dans la position la plus défavorable.

On applique au moyen d'un patin de charge d'assise un effort d'assise de 1300N, au point de l'axe central de l'assise à 100 mm du bord avant de la structure.

Pour les articles dotés de places d'assise multiples, l'essai de charge statique du bord avant de l'assise doit être conduit simultanément sur les mêmes places que celles utilisés pour l'essai de charge statique sur l'assise et le dossier. Pendant l'essai, on charge la ou les places d'assise non soumises à essai avec une charge d'assise de 75kg, la charge étant appliquée sur la position de charge d'assise.

L'opération est répétée 10 fois.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant;
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S704) Essais de charge statique de la barre d'appui pour les pieds, du repose-pied - NF EN 12520 - §5.4.1.3 / (S704) Foot rail/ foot rest static load test- NF EN 12520 - §5.4.1.3

L'essai est non applicable pour des sièges dont la hauteur d'assise est inférieure à 600mm.

On place le siège en position normale d'utilisation sur sol plan et horizontal pieds avants en butée assurer contre glissement.

On applique une charge minimale de 75kg au point de charge d'assise. À l'aide du patin de 100mm, on applique une force verticale de 1000N à une distance de 80 mm du bord avant de la position chargée de la structure du repose-pied, aux points jugés les plus défavorables. Pour les repose-pieds à section arrondie et

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

croisée en forme d'anneau, la force est appliquée au centre de la section croisée en anneau. Pour les repose-pieds constitués d'un élément tubulaire de section circulaire ou arrondie, la force est appliquée dans un axe passant par le centre de cette section (aux points jugés les plus défavorables)

Si le siège a tendance à se soulever, la charge d'assise est augmentée jusqu'à une valeur limite de suppression du soulèvement.

L'opération est répétée 10 fois.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant;
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S73) Essai de charge statique latérale des accotoirs - NF EN 12520 -§5.4.1.4 / (S73) Arm and wing sideways static load test - NF EN 12520 -§5.4.1.4

Si le siège a tendance à se soulever, appliquer sur le côté opposé à l'accotoir soumis à l'essai, la charge juste nécessaire pour empêcher l'article de se soulever.

Siège à 1 accotoir :

A l'aide d'un patin de 100mm, on applique un effort horizontal de 300N dirigé vers l'extérieur, sur l'accotoir du siège, sur le point le long de l'accotoir le plus propice à céder, mais pas à moins de 100 mm de l'extrémité de la structure de l'accotoir.

Siège à 2 accotoirs :

On applique un effort horizontal de 300N dirigé vers l'extérieur, sur chaque accotoir du siège, simultanément sur le point le long des accotoirs le plus propice à céder, mais à moins 100 mm de l'une ou l'autre des extrémités de la structure des accotoirs.

Dans les 2 cas de figure, l'opération est répétée 10 fois.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant;
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S74) Essai de charge statique des accotoirs sous l'action d'une force verticale (vers le bas) - NF EN 12520 - 5.4.1.5 / (S74) Arm downwards static load test - NF EN 12520 - 5.4.1.5

Pour les sièges avec 1 accotoir, ou 2 accotoirs avec une distance entre accotoir >1000mm :

On applique 10 fois une force verticale vers le bas de 700N aux points les plus vulnérables de l'accotoir mais à au moins 100 mm de l'extrémité de la structure du ou des accotoir(s).

Si le siège a tendance à se soulever, on applique sur le côté opposé à l'accotoir soumis à l'essai, la charge juste nécessaire pour empêcher l'article de se soulever.

Pour les sièges à 2 accotoirs avec une distance entre 2 accotoirs <1000mm :

On applique 10 fois une force verticale vers le bas de 700N simultanément sur les deux accotoirs aux points les plus vulnérables de l'accotoirs, mais à au moins 100 mm de l'extrémité de la structure des accotoirs.

Pour les sièges à 3 accotoirs ou plus :

On réalise les essais sur une paire d'accotoirs adjacents. Tous les accotoirs de conceptions différentes sont testés 10 fois par conceptions.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant;

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S513) Essai de fatigue combinées sur assise et dossier - NF EN 12520 -§5.4.1.6 / (S513) Seat and back fatigue test - NF EN 12520 -§5.4.1.6

Siège en position normale d'utilisation pieds maintenus par des taquets pour éviter le glissement. Tous les dossiers ajustables doivent être réglés dans la position la plus défavorable.

Si le siège ne possède pas de dossier, l'essai est réalisé uniquement sur l'assise.

Si le nombre de places n'est pas clairement explicité, il convient de diviser la longueur de l'assise par 600mm et d'arrondir au nombre entier le plus proche. Pour les sièges possédant 2 places d'assises, l'essai est réalisé sur les 2 places simultanément. Pour les sièges proposant au moins 3 places d'assise, tester simultanément 2 places d'assises adjacentes dans la configuration la plus défavorable. Pour les éléments non soumis à l'essai, Une charge de 75kg est positionnée sur le point de charge d'assise.

Les sièges avec une position de dossier fixe, et les sièges avec un système d'inclinaison qui ne peuvent pas être bloqués dans une position fixe, doivent être testés avec le nombre de cycles spécifié. Les sièges équipés d'un système de balancement à ressort ou d'un mécanisme à bascule avec une tension ajustable, doivent être testés avec la tension ajustée à sa valeur maximale. Les sièges avec des systèmes d'inclinaison qui peuvent être réglé ou bloqué dans plusieurs positions doivent être testés pour la moitié du nombre de cycles total dans la position la plus redressée et pour la moitié du nombre de cycles dans la position inclinée la plus défavorable.

On détermine l'angle d'inclinaison que fait le dossier par rapport à l'horizontale.

On applique une force d'assise vers le bas (déterminée dans le tableau 2 de NFEN 1728 avec force d'assise spécifiée de 1000N) sur la ou les place(s)d'assise déterminées. On applique au dossier la force (déterminée dans le tableau 2 de NFEN 1728 avec force dossier spécifiée de 300N) Si le siège a tendance à se soulever, l'effort appliqué sur le dossier est réduit à la valeur limite de soulèvement arrière. Si l'article a tendance à se soulever sous l'application de cette force, l'effort d'assise est augmenté jusqu'à ce que cette tendance cesse.

L'opération est répétée 25 000 fois.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S461) Essai de poussées cycliques à l'avant de l'assise - NF EN 12520 -§5.4.1.7 / (S461) Seat front edge fatigue test - NF EN 12520 -§5.4.1.7

Siège en position normale d'utilisation sur sol d'essai pieds maintenus contre glissement

On applique une force d'assise verticale vers le bas de 800N au moyen d'un petit patin de charge d'assise, alternativement en deux points situés chacun à 80 mm du bord avant de la structure d'assise et aussi près que possible de chacun des deux côtés latéraux de l'assise, mais à au moins 80 mm des bords. Un cycle est une application de la force spécifiée sur chaque position de charge.

Dans certains cas il peut être approprié d'appliquer la force avec le patin de charge de 100mm

Pour les sièges où il n'est pas possible d'appliquer la force en deux points, celle-ci doit être appliquée dans une seule position sur les axes longitudinaux en un point situé à 80 mm du bord avant de la structure d'assise.

Un cycle constitue deux applications de la force spécifiée.

Produit / *Sample* : **Fauteuil n°1** - Référence / *Reference* : /

Les cycles sont répétés 20 000 fois.

Pour les produits ayant des places d'assise multiples, l'essai de fatigue en bord avant d'assise doit être conduit comme indiqué précédemment sur une des places d'extrémité utilisée. L'essai doit être répété en appliquant une seule force verticale, sur une des places d'assise intermédiaire utilisée pour la réalisation de l'essai de charge statique d'assise.

Si le siège a tendance à se soulever, la force appliquée est réduite à la valeur limite de soulèvement.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant;
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S71) Essai de fatigue des accotoirs - NF EN 12520 -§5.4.1.8 / (S71) Armrests fatigue test - NF EN 12520 -§5.4.1.8

Siège sur le sol d'essai avec des taquets d'arrêt positionnés vers l'extérieur des piètements, des pieds ou des roulettes.

Le dispositif fatigue accotoir est réglé de telle sorte que lorsque qu'aucune charge n'est présente sur les accotoirs, l'angle d'application de la charge soit de $10^{\circ} \pm 1^{\circ}$ par rapport à la verticale.

A l'aide des dispositifs de fatigue accotoir, on applique simultanément un effort de 400N sur chaque accotoir, au point le plus défavorable, mais à au moins 100 mm du bord avant ou arrière de la longueur d'accotoir et au centre de la largeur de l'accotoir.

Pour les sièges offrant plusieurs places assises, l'essai est à réaliser sur un seul accotoir.

L'opération est répétée 10 000 cycles.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant;
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S61) Essai de rigidité du piètement dans le sens profondeur - NF EN 12520 - §5.4.1.9 / (S61) Leg forward static load test - NF EN 12520 - §5.4.1.9

Le siège est bloqué à l'avant des pieds.

On applique une charge d'assise de 100kg au point de charge d'assise pour toutes les positions assises.

Pour les sièges avec une seule place assise, on applique une force horizontale de 400N à l'arrière du siège, au centre, vers l'avant et au niveau de l'assise, par l'intermédiaire du patin de 100mm.

Pour les sièges avec plusieurs places assises, la force est appliquée à l'arrière du siège, au centre, vers l'avant dans la position la plus défavorable et au niveau de l'assise, par l'intermédiaire du patin de charge de 100mm.

Si le siège a tendance à se soulever sous un effort inférieur à la force spécifiée, on réduit cette force à la valeur limite de soulèvement, mais pas en dessous de la force minimum spécifiée.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant;
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

(S62) Essai de rigidité du piètement dans le sens latéral - NF 12520 -§5.4.1.10 / (S62) Leg sideway static load test - NF 12520 -§5.4.1.10

Le siège est bloqué avec des taquets placés contre les paires de pieds avant et arrière.
On applique une charge verticale d'assise de 100kg en un point approprié situé à l'opposé de l'assise, mais pas à plus de 150 mm du bord de l'assise non chargée.

On applique une force horizontale de 300N au niveau de l'assise, au centre du côté de l'assise non bloqué, en direction des pieds bloqués contre les taquets d'arrêt.

Si le siège a tendance à se renverser lorsque la charge verticale d'assise est appliquée sur sa position la plus éloignée du bord non chargé, la force horizontale est réduite la valeur limite de soulèvement, mais pas en dessous à la force mini spécifiée.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S434) Essai de chocs sur assise - NF EN 12520 - §5.4.1.11 / (S434) Seat impact test - NF EN 12520 - §5.4.1.11

Siège en position normale d'utilisation sur sol plan et horizontal pieds maintenus contre glissement

On place une couche de mousse de 25 mm sur l'assise.

La hauteur de chute est réglée à partir de la position de l'impacteur lorsqu'il est posé sur cette couche de mousse.

On place une seconde couche de mousse de 25 mm entre la surface de frappe et l'assise de siège soumise à essai. L'impacteur chute librement d'une hauteur de 180mm sur le point de charge d'assise.

On répète l'opération 10 fois.

On réalise l'essai en toute autre position jugée vulnérable, mais pas à moins de 100 mm de n'importe quel bord de l'assise.

Pour les sièges avec plusieurs places d'assise, l'essai est effectué sur une place d'extrémité et sur une place intermédiaire.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S991) Essai de chute vers l'arrière - NF EN 12520 -§5.4.1.12 / (S991) Backward fall test - NF EN 12520 -§5.4.1.12

On place le siège non chargé sur le sol d'essai de chute en position d'utilisation normale.

L'essai n'est applicable qu'aux sièges possédant une place d'assise et dont le dossier est le premier élément à toucher le sol en cas de chute.

On applique une charge horizontale dirigée vers l'arrière sur un point au centre du dossier situé 50 mm sous le haut du dossier. On mesure la force nécessaire pour soulever les pieds avant du sol.

Si la force mesurée > 30N :

L'essai n'est pas réalisé.

Si la force mesurée < 30N :

Produit / *Sample* : **Fauteuil n°1** - Référence / *Reference* : /

On pousse le haut du dossier vers l'arrière jusqu'à ce qu'il atteigne le point d'équilibre. On le laisse tomber librement vers l'arrière, sur le sol d'essai en caoutchouc, sans force ni vitesse initiale.

L'opération est répétée 5 fois.

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S58) Essai d'impact au sommet du dossier - NF EN 12520 -§5.4.1.13 / (S58) Back impact test - NF EN 12520 -§5.4.1.13

Cet essai est réalisé uniquement sur les sièges non soumis à l'essai de chute vers l'arrière.

On frappe la structure au centre de la partie supérieure de l'extérieur du dossier avec le marteau de choc. On laisse chuter le marteau de choc de d'une hauteur de 120mm (ou de l'angle équivalent) sur les positions de dossier suivantes :

- au centre pour un siège n'offrant qu'une seule place d'assise ;
- sur les deux positions pour les sièges offrant deux places d'assise ;
- sur une position d'extrémité et une position centrale pour les sièges offrant trois ou plus de places d'assise.

Si le siège ne possède pas de dossier, l'impact a lieu au centre du bord arrière de l'assise.

Dans le cas d'un tabouret ou d'un banc ne possédant pas de bord arrière clairement défini, l'essai est conduit dans la direction la plus défavorable.

Pendant l'essai, le siège ne doit pas être empêché de basculer, et doit pouvoir tomber sur le sol d'essai en caoutchouc

Durant et à l'issue de l'essai, on doit constater :

- aucune rupture d'éléments, d'assemblage ou de composant ;
- qu'aucun assemblage conçu pour être rigide ne se desserre ;
- que le siège remplit ses fonctions après le retrait des charges d'essai ;
- que le siège répond aux exigences de stabilité.

(S32) Essai de renversement vers l'avant - NF EN 1022 - 7.3.1 / (S32) Forward reversal test - NF EN 1022 - 7.3.1

On positionne les assises sur la surface du sol (5.3), les pieds latéraux, avec deux points d'appui au sol adjacents d'un côté ou la base maintenue par des butées.

Les essais de stabilité définis à l'Article 6 ne sont pas applicables aux sièges dont la hauteur du point de charge de l'assise est <200 mm et dont la masse < 5 kg.

Pour les sièges présentant une seule assise, on applique la force verticale de 600 N au moyen du patin de charge, en un point situé sur l'axe médian de l'assise, à 60 mm du bord avant de la structure porteuse.

pour les sièges à assises multiples, on applique simultanément deux forces vertical de 600 N au moyen du patin de charge, en un point situé sur l'axe médian de l'assise , à 60 mm du bord avant de la structure porteuse, aux endroits jugés comme les plus propices à produire le renversement.

Pour les sièges rigides présentant un bord avant à large rayon de courbure, lorsque la géométrie ne permet pas que la charge soit appliquer à 60 mm du bord avant de la structure porteuse, la charge doit être appliquée à 60 mm du point le plus proche du bord avant de la structure porteuse, la charge doit être

Produit / *Sample* : **Fauteuil n°1** - Référence / *Reference* : /

appliquée à 60 mm du point le plus proche du bord avant de la structure porteuse, c'est à dire à 20 mm en dessous du point le plus élevé du bord avant du siège.

En chaque position chargée, on applique une force horizontale de 20 N vers l'extérieur à l'aide d'un patin de charge entre en contact avec la surface supérieure de l'assise.

Pour les sièges avec repose - jambes fixé à la structure du siège et lorsque le repose- jambes est destinés à supporter le poids de l'utilisateur, le mode opératoire d'essai doit être répété avec le repose jambes entièrement sorti, la force verticale étant appliquée au moyen du patin de charge en un point situé sur l'axe médian du repose - jambes, à 60 mm en retrait du bord avant de la structure porteuse.

Pour les sièges dont le repose -jambes n'est pas destiné à supporter le poids de l'utilisateur, l'essai n'est pas applicable au repose- jambes.

Exigence : Le siège ne doit pas se renverser au cours de l'essai.

(S31) Essai de stabilité des coins - NF EN 1022-7.3.3 / (S31) Corner stability test- NF EN 1022-7.3.3

Les essais de stabilité définis à l'Article 6 ne sont pas applicables aux sièges dont la hauteur du point de charge de l'assise est <200 mm et dont la masse < 5 kg.

Cet essai est uniquement applicable aux sièges qui permettent d'appliquer le patin de charge des essais de stabilité dans la position spécifiée, lorsque des éléments empêchent l'application du patin de charge dans la position spécifiée, l'essai n'est pas applicable.

La charge doit être appliquée à 60 mm au bord de la structure porteuse sur une ligne passant par le point de charge de l'assise et l'intersection des lignes parallèles aux plans transversal et médian, projetés du point le plus en avant du la structure porteuse et les bords latéraux de la structure porteuse de l'assise au point le plus large au niveau du plan transversal.

Siège à une seule place d'assise

On applique une force verticale de 300 N à l'aide d'un patin de charge.

- Pour les sièges a multiple assis appliquer une force verticale sur une place assise extérieure.

Sièges rigides qui possède bord de grand rayon de courbure

La charge doit être appliquée à 60 mm du bord de la structure porteuse, c'est-à-dire à 20 mm en dessous du point le plus haut du bord de l'assise.

Exigences : Le siège ne doit pas se renverser au cours de l'essai.

(S33) Essai du stabilité latéral sièges avec accotoirs - NFEN 1022- 7.3.5.2 / (S33) Stability test lateral seats with armrests - NFEN 1022- 7.3.5.2

On positionne les assises sur la surface du sol (5.3). Les pieds latéraux, deux points d'appui au sol adjacents d'un côté, ou la base étant contre les butées d'arrêt

Les essais de stabilité définis à l'Article 6 ne sont pas applicables aux sièges dont la hauteur du point de charge de l'assise est <200 mm et dont la masse < 5 kg.

Cet essai est applicable à tous les sièges avec accotoirs dont le bord supérieur de l'assise dans le plan transversal se trouve à plus de 50 mm au-dessus du point de charge de l'assise.

Produit / *Sample* : **Fauteuil n°1** - Référence / *Reference* : /

On applique une force verticale de 250 N à l'aide de tout dispositif approprié (figure 16), en un point situé à 100 mm sur le côté du plan médian avant-arrière de l'assise, qui est le plus proche des pieds à l'arrêt et dans le plan transversal.

On applique une force verticale de 350 N à l'aide de tout dispositif approprié à un endroit situé sur l'axe du médian de l'accotoir, jusqu'à un maximum de 40 mm vers l'intérieur par rapport au bord extérieur de la structure de l'accotoir.

Si le plan transversal ne se croise pas avec l'accotoir, on applique une force horizontale de 20 N à 40 mm depuis le point situé à l'avant ou à l'arrière de l'accotoir.

On applique une force horizontale de 20 N vers l'extérieur et perpendiculaire à la ligne joignant les pieds arrêtés, pour au moins 5 seconde, sur la face supérieure de l'accotoir ou de l'assise dans l'alignement avec la force verticale de 350 N et du même côté que les pieds bloqués.

Exigences : Le siège ne doit pas se renverser au cours de l'essai.

(S31) Essai de stabilité vers l'arrière - NF EN 1022 - 7.3.6 / (S31) Rear stability test - NF EN 1022 - 7.3.6

On positionne le siège sur la surface du sol (5.3) avec deux points d'appui adjacents d'un côté ou la base maintenue par des butées .

Les essais de stabilité définis à l'Article 6 ne sont pas applicables aux sièges dont la hauteur du point de charge de l'assise est <200 mm et dont la masse < 5 kg.

L'essai n'est pas applicable aux sièges dont l'inclinaison du dossier est réglable et qui ne peuvent pas être verrouillés.

Pour les sièges dont l'inclinaison du dossier peut être verrouillée, elle doit être verrouillée dans la position la plus droite. Si le siège est muni d'un réglage lombaire indépendant, celui doit être réglé dans la configuration la plus défavorable.

On applique la force verticale de 600 N sur le siège à l'aide d'un patin de charge (5.5) sur le point de chargement (A).

On applique la force horizontale :

- Si $H \geq 720$ mm = 80 N;
- Si $H < 720$ mm = $0,857 (1000 - H)$ N.

vers l'arrière au point de chargement du dossier B, ou sur le bord supérieur du dossier.

Lorsque les places assises est plus d'un siège, on effectue la procédure simultanément sur les deux places d'assises les plus défavorables.

Si le dossier pivote autour d'un axe horizontal situé au-dessus de l'assise et peut bouger librement, la force horizontale doit être appliquée sur l'axe. Si le dossier est réglable en hauteur de l'axe, donc il doit être placé étant que possible à 300 mm au-dessus du point de chargement du siège .

Exigence : Le siège ne doit se renverser au cours de l'essai.

(S317) Essai de stabilité pour siège sans repose jambes- NF EN 1022-7.4.4 / (S317) Seating without leg rest stability test - NF EN 1022-7.4.4

Pour les sièges avec assise ou dossier préformé ou rembourré, le gabarit de positionnement de la charge doit

Produit / *Sample* : **Fauteuil n°1** - Référence / *Reference* : /

être utilisé pour déterminer les angles d'inclinaison correspondants.

Les essais de stabilité définis à l'Article 6 ne sont pas applicables aux sièges dont la hauteur du point de charge de l'assise est <200 mm et dont la masse < 5 kg.

Cet essai s'applique à toutes les valeurs pour les angles d'inclinaison formé par le dossier avec l'horizontal => 10 ° et inférieures à 45°, et les valeurs de d'angle formé par l'assise et le dossier comprises entre 90° et 170°. Tous les autres sièges inclinables sans repose-pieds doivent être traités comme des sièges basculants.

On charge le dossier avec 11 disques de chargement séparé à l'aide du dispositif de support et placer le nombre spécifié de disques de chargement sur le devant du siège de la chaise à distance. X de l'intersection du siège et du dos.

Exigences : Le siège ne doit pas se renverser au cours de l'essai.

(M104) Analyse notice - NFEN 12520 - §6 / (M104) instruction notice analysis - EN 12520 - §6

Les instructions d'utilisation doivent être disponibles dans la langue du pays dans lequel elles seront fournies à l'utilisateur final.

On doit y trouver :

- Des instructions de montage, s'il y a lieu;
- Des instructions d'entretien et de nettoyage du siège;
- Si le siège est doté de dispositifs de réglage en hauteur comportant des mécanismes à accumulation d'énergie, une note complémentaire est exigée pour souligner le fait que seul un personnel formé peut remplacer ou réparer les dispositifs de réglage en hauteur dotés de mécanismes à accumulation d'énergie.

Produit / *Sample* : Fauteuil n°1 - Référence / *Reference* : /

ANNEXE 2

Photos / *Pictures*

